

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



RF
Sous Préfecture de Lesparre-Médoc

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2023
033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

<p>Commune de St Yzans de Médoc</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>SOMMAIRE</p>	<p>FICHE : SOMMAIRE</p>
---	---	-----------------------------

Préambule :

ARRETE MUNICIPAL	fiche 01
CADRE JURIDIQUE	fiche 02
MISE A JOUR – FICHE ACTION DU RESPONSABLE	fiche 03
MODALITES D'ACTIVATION DU PLAN	fiche 04

CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE	fiche I.01
---	----------------------------

LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	fiche I.02
---	----------------------------

LES FICHES ACTIONS :

☐ Maire « directeur des opérations de secours »	fiche I.03a
☐ Responsable des actions communales	fiche I.03b
☐ Responsable Secrétariat	fiche I.03c
☐ Responsable Relations publiques	fiche I.03d
☐ Responsable lieux publics et E.R.P	fiche I.03e
☐ Responsable logistique	fiche I.03f
☐ Responsable population	fiche I.03g
☐ Responsable économie	fiche I.03h

L'ALERTE DE LA POPULATION	fiche I.04
----------------------------------	----------------------------

L'EVACUATION ET L'HEBERGEMENT DE LA POPULATION	fiche I.04 bis
---	--------------------------------

ANNUAIRE DE CRISE	fiche I.05
--------------------------	----------------------------

CHAPITRE II : LES MOYENS RECENSES

MOYENS MATERIELS	fiche II.01
-------------------------------	-----------------------------

LIEUX D'ACCUEIL, TRANSPORT et ALIMENTATION	fiche II.02
---	-----------------------------

LES PERSONNES RESSOURCES

A. la Réserve Communale de Sécurité civile	fiche II.03a
B. les associations agréées de Sécurité Civile.....	fiche II.03b
C. les entreprises et artisans	fiche II.03c

Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

<p>Commune de St Yzans de Médoc</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SOMMAIRE (SUITE)</p>	<p>FICHE : SOMMAIRE</p>
---	--	------------------------------------

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE (DICRIM)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

- Caractéristiques de la commune [fiche III.01](#)
- identification des risques [fiche III.02](#)

B. plan cadastral et cartes

- localisation des zones de risques [fiche III.03](#)
- Identification des réseaux : routes voies ferrées, ... [fiche III.04](#)
- Localisation PC, CCM, lieux de regroupement [fiche III.05](#)

INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

A. Population permanente [fiche III.06](#)

- Nombre d'habitants
- Répartition de la population sur le territoire de la commune
- Populations identifiées « à risque »

B. Population saisonnière et activités ponctuelles [fiche III.07](#)

- Résidents secondaires
- Activités touristiques
- Manifestations diverses

C. Établissements Recevant du Public [fiche III.08](#)

- (coordonnées des responsables, transmission de l'alerte, type de public...)

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE.....[fiche III.09](#)

ANNEXES

1- Questionnaire lieux publics et ERP

RF Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

Préambule

La protection des populations est une mission essentielle des pouvoirs publics. Les événements marquants comme ceux survenus ces dernières années (tempête de 1999, Xynthia, canicule de 2003, urgence sanitaire COVID-19 en 2020) peuvent perturber le fonctionnement des services mais surtout avoir des conséquences graves pour les populations.

Il semble donc opportun de définir les menaces auxquelles notre population est exposée, et de préparer les services municipaux à la gestion de ces risques.

Pour cela, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être élaboré. Il apportera des réponses rapides et adaptées pour chacun des risques recensés.

Commune de St Yzans de Médoc 	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTE MUNICIPAL	FICHE : 01
		PAGE 1/1

ARRETE MUNICIPAL
portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Saint Yzans de Médoc

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : **tempête, canicule, orage, inondation risque technologique** ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la **Commune de Saint Yzans de Médoc** est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de la Gironde.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de la Gironde, ainsi que toutes les autorités listées en page 7.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Yzans de Médoc, le 24 mars 2023

Le Maire

Monsieur Dominique LAJUSSE



RF Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

<p>Commune de St Yzans de Médoc</p> 	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</p> <p>CADRE JURIDIQUE</p>	<p>FICHE : 02</p>
		<p>PAGE 1/1</p>

- Le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
- La Loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004, dans ses articles 13 et 16 ;
- Le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en juillet 2005 ;
- Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) et le Plan de Prévention des Risques des d'Inondations concernant la commune

Commune de St Yzans de Médoc 	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MISE A JOUR DU PLAN FICHE ACTION DU RESPONSABLE	FICHE : 03
		PAGE 1/1

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-après

Informez de toutes modifications les destinataires du Plan Communal :

- Préfet (Service de Protection Civile)
- Sous-préfet d'arrondissement
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie et/ou Police
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
PCS toutes pages	Révision complète du PCS établi le 22 novembre 2012 et n'ayant fait l'objet d'aucune modification depuis.	Novembre 2022

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE MODALITES D'ACTIVATION DU PLAN	FICHE : 04
		PAGE 1/1

MODALITÉS

Le plan communal de sauvegarde est activé par le maire, ou par son représentant désigné.

Le plan communal de sauvegarde peut être activé, sans formalisme particulier :

- de la propre initiative du maire, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement, il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant)

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale (voir Fiche I.02). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte prévu dans l'arrêté municipal du 24 MARS 2023 (voir Fiche I.01).

Le maire a l'obligation de diffuser l'alerte auprès de ses concitoyens. Il doit prendre toutes les mesures utiles et s'assurer de son bon déroulement. Il devra en particulier, veiller à l'application des consignes diffusées auprès de l'ensemble des habitants.


Les missions du PCS sont destinées à l'aide de la population et au soutien du dispositif de secours.

En conséquence, le PCS va réglementer l'utilisation des moyens dont dispose la commune. Il recense le matériel et le personnel disponibles. Ces moyens peuvent être complétés par des moyens privés. Le maire dispose du pouvoir de réquisition, il peut en user lors de circonstances exceptionnelles.



COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

1^{ERE} PARTIE : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)	FICHE : I. 02
		PAGE 1/1

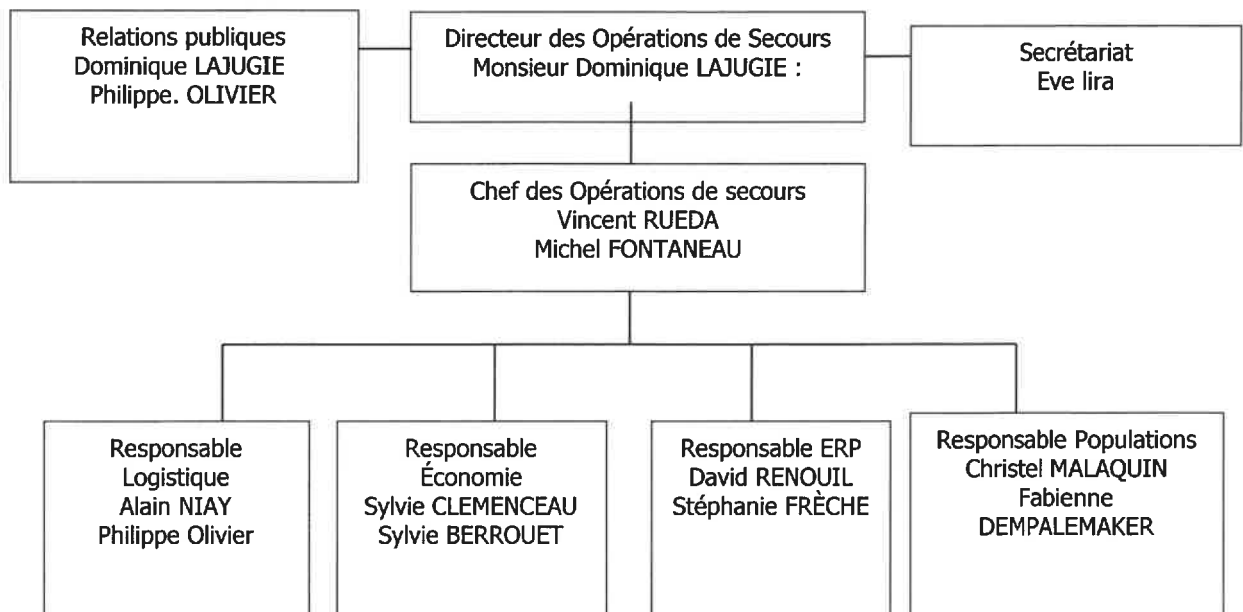
Poste de commandement :

Adresse : Mairie de St Yzans

Endroit précis : Mairie de Saint Yzans de Médoc, 1 place de la mairie

Le Poste de Commandement a pour mission de renseigner le Maire, de mettre en œuvre les décisions prises, ...

Composition de la CCM :



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone utiles

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION MONSIEUR LE MAIRE	FICHE : I. 03a
		PAGE 1/1

❖ Identité : Dominique LAJUGIE


Le Maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsque le dispositif ORSEC départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...), le maire doit répercuter l'information auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie, et avec l'officier des sapeurs-pompiers, doit :

- 1 - Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise
- 2 - Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- 3 - Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- 4 - Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- 5 - Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- 6 - Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement
- 7 - Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques
- 8 - se tenir informé et rendre compte auprès de la **préfecture**




<p>Commune de St Yzans de Médoc</p> 	<p>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</p> <p>FICHE ACTION</p> <p>RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES</p>	<p>FICHE : I. 03b</p>
		<p>PAGE 1/1</p>

- ❖ Identité du titulaire : Vincent RUEDA
- ❖ Identité du suppléant : Michel FONTANEAU

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION SECRETARIAT	FICHE : I. 03c
		PAGE 1/1

- ❖ Identité du titulaire : Eve LIRA
- ❖ Identité du suppléant : Fabienne DEPALEMAKER

Au début de la crise


- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
(Vérifier matériel : téléphones, fax, tableaux, main-courante, exemplaires du PCS, ...)
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements (ou Main Courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier, ...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies, ...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour la Main Courante de la CCM

Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES	FICHE : I. 03d PAGE 1/1
--	--	--------------------------------

❖ Identité du titulaire : Dominique LAJUGIE

❖ Identité du suppléant : Philippe OLIVIER

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques
- propose des éléments de langage pour les communiqués ou interventions des autorités (communales ou préfectorales)

Fin de la crise

- assure l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)	FICHE : I. 03e
		PAGE 1/1

- ❖ Identité du titulaire : David RENOUIL
- ❖ Identité du suppléant : Stéphanie FRÈCHE

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la Cellule de Crise Municipale

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Mairie		École primaire Maison familiale rurale

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR ANNEXE 1)


- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire



[Retour au sommaire](#)

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION RESPONSABLE LOGISTIQUE	FICHE :I. 03f
		PAGE 1/1

❖ Identité du titulaire : Alain NIAY

❖ Identité du suppléant : Michel FONTANEAU

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)


Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc...)
- Recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées (matériel de travaux public, lits, couvertures,...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- Active et met en œuvre le(s) centre(s) de regroupement de la population
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

□ A L'AIDE DE L'ANNUAIRE

Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
		PAGE 1/

❖ Identité du titulaire : Sylvie CLEMENCEAU

❖ Identité du suppléant : Sylvie BERROUET

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

□ VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

Pour chaque entreprise,

- recense, le cas échéant :
 - . les personnels présents sur le site
 - . les personnels en mission à l'extérieur du site
 - . le nombre d'enfants, de femmes enceintes, de personnes à mobilité réduite éventuellement présents

□ A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

Fin de la crise :

- informe les commerçants – artisans – entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 2/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Établissement SOUSLIKOFF**
Tél : .05 56 09 05 07

2) Domaine d'activité : **Vente et entretien de matériel agricole**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **MARTINEZ Fabrice**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 06 82 91 83 28

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : MARTINEZ Fabrice

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ? 0

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 3/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Café Chez Sophie**
Tél : **09.75.32.88.72**

2) Domaine d'activité : **Commerce de proximité**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Sophie TEYSSIER**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.79.19.47.49**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Sophie TEYSSIER**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 4/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Chez Maryse**

Tél : **05 56 09 01 19**

2) Domaine d'activité : **Salon de coiffure**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Maryse GONZALES**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 51 16 51 39**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée :

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
	QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 5/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Éric ROBAUT**

Tél : **05 56 09 01 41**

2) Domaine d'activité : **Traiteur**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Éric ROBAUT**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **05 56 09 01 41**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Éric**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 6/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **BERGER Thomas**

Tél : **06 36 51 17 51**

2) Domaine d'activité : **Bâtiment PEINTURE**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Thomas BERGER**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 36 51 17 51**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Thomas BERGER**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 7/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Romain VIEIRA REBELO**

Tél : **06 32 49 06 79**

2) Domaine d'activité : **Travaux de Peinture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Romain VIEIRA REBELO**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 32 49 06 79**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Romain VIEIRA REBELO**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 8/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : Plomb et Clim

Tél : 07 85 84 93 78

2) Domaine d'activité : Plomberie et climatisation

3) Prénom et nom de la personne contactée : Jean VELAZQUEZ

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 07 85 84 93 78

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : Jean VELAZQUEZ

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 9/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Grégoire LAVERGNE**

Tél : **06.09.57.30.91**

2) Domaine d'activité : **Pose d'enseignes et structures publicitaires**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Grégoire LAVERGNE**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.09.57.30.91**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Grégoire LAVERGNE**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 10/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Michel TEALDI**

Tél : **05.56.09.06.58**

2) Domaine d'activité : **Éleveurs**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Michel TEALDI**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **05.56.09.06.58**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Michel TEALDI**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Christian TEALDI**

Tél : **06.83.24.12.44**

2) Domaine d'activité : **Éleveur**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Christian TEALDI**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.83.24.12.44**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Christian TEALDI**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Cédric PEREZ**

Tél : **05.56.09.06.25**

2) Domaine d'activité : **Éleveur - Fromager**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Cédric PEREZ**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **05.56.09.06.25**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Cédric PEREZ**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
	QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **CAVE SAINT BRICE**

Tél : **05.56.09.05.05**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **RIGNAULT Valérie**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 58 28 84 78**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **RIGNAULT Valérie**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : Château BÉJAC-ROMELYS

Tél : 05.56.09.08.21

2) Domaine d'activité : Viticulture

3) Prénom et nom de la personne contactée : Xavier BERROUET

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 05.56.09.08.21

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : Xavier BERROUET

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château BOIS CARRÉ**

Tél : **06.08.68.45.61**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **David RENOUIL**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.08.68.45.61**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **David RENOUIL**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château BOIS DE ROC**

Tél : **05.56.09.09.79**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Aure VIGNAULT**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.76.84.11.98**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Aure VIGNAULT**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château FLEUR LAMOTHE**
Tél : **05.56.59.67.06**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **MEDEVILLE Antoine**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.87.14.89.66**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **MEDEVILLE Antoine**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
	QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château LE GRAND SIGOGNAC**

Tél : **05.56.09.00.60**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Philippe OLIVIER**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **05.56.09.00.60**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Philippe OLIVIER**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
	QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château GUILLAUME SAINT SEVE**

Tél : **05.56.09.09.61**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : Gérard PETREGNE

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 05.56.09.09.61

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : Gérard PETREGNE

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château HAUT MAURAC**
Tél : **05.56.09.05.37**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée :

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : Château LA HOURQUEYRE
Tél : 05.56.41.03.12

2) Domaine d'activité : Viticulture

3) Prénom et nom de la personne contactée : Corinne BATAILLEY

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : 06 86 06 07 80

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : Corinne BATAILLEY

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château LOUDENNE**

Tél : **05.56.73.17.80**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château LESTRUELLE MAISON BLANCHE**
Tél : **05.56.09.05.01**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **LARRIEU Pierre-Olivier**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 19 07 66 22**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **LARRIEU Pierre-Olivier**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
	QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château MAZAILS**
Tél : **05.56.09.00.62**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **CHACUN Philippe**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 81 27 85 80**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **CHACUN Philippe**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château L'OR DES TERRES**

Tél : **05.56.09.32.61**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Sébastien FONTANEAU**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 23 61 43 98**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Sébastien FONTANEAU**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château PIGOTTE TERRE FEU**
Tél : **05.56.09.06.25**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **FRÈCHE Stéphanie**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 89 79 64 77**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **FRÈCHE Stéphanie**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE	FICHE: I. 03g
	QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château PLANQUETTE**

Tél : **05.56.09.07.50**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Didier MICHAUD**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 86 34 03 64**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Didier MICHAUD**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE : _____ HEURE : _____

1) Identification de l'établissement : **Château SIGOGNAC**
Tél : **05.56.09.05.04**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Louis ALLARD**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 22 90 71 68**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.
Identité de la personne désignée : **Louis ALLARD**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ? _____


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ? _____

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ? _____

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge _____

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château LES TUILERIES**

Tél : **09.75.28.52.70**

2) Domaine d'activité : **Viticulture**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **DARTIGUENAVE Jean-Luc**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 07 83 03 03**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **DARTIGUENAVE Jean-Luc**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **Château LA HOURQUEYRE**

Tél : **05.56.09.05.10**

2) Domaine d'activité : **Chambres d'hôtes**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Corinne BATAILLEY**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.86.06.07.80**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Corinne BATAILLEY**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?


7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **LE MOULIN**

Tél : **05.56.09.02.80**

2) Domaine d'activité : **Chambres d'hôtes**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **POGNOT Jean-Claude**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06 32 22 44 68**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **POGNOT Jean-Claude**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?


6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE-TYPE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »	FICHE: I. 03g
		PAGE 11/

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement : **LE LOGIS DU MEDOC**

Tél : **06.02.10.07.20**

2) Domaine d'activité : **Chambre et Table d'Hôtes**

3) Prénom et nom de la personne contactée : **Madame Julie PIOCHON – Monsieur Julien PISTRE**

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin : **06.02.10.07.20**

Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone.

Identité de la personne désignée : **Madame Julie PIOCHON – Monsieur Julien PISTRE**

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

Bouteilles de gaz, solvants, huile, peintures, aérosols

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

[Retour au sommaire](#)

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE ACTION RESPONSABLE POPULATIONS	FICHE :I. 03h
		PAGE 1/2

❖ Identité du titulaire : Christel MALAQUIN

❖ Identité du suppléant : Fabienne DEPALEMAKER

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires, ...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- recense les personnes hébergées ou regroupées
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise les associations agréées de Sécurité Civile (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

▣ A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

RF Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

<p>Commune de St Yzans de Médoc</p> 	<p>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ORGANISATION DE L'ALERTE</p>	<p>FICHE : I. 04</p> <hr/> <p>PAGE 1/4</p>
---	---	--

Les **recommandations de comportement** sont détaillées, par nature de risques, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en Juillet 2005

Il est recommandé de prévoir une **radio portable à piles**, afin de se mettre à l'écoute d'une station du réseau Radio-France : France-Inter (FM 89.7 ou 92.4), France-Info (FM 105.5), France-Bleue-Gironde (FM 101.6 ou 100.1)

Les moyens dont dispose la commune

- Site Web (www.saintyzans.fr)
- Mégaphone
- Système d'alerte par télécommunications (messages vocaux, télécopies, mini-messages, ...)
- porte à porte
- standard (*sauf en cas de coupure d'alimentation téléphonique*)

La mise en œuvre


Selon la nature du sinistre :

– qui alerte

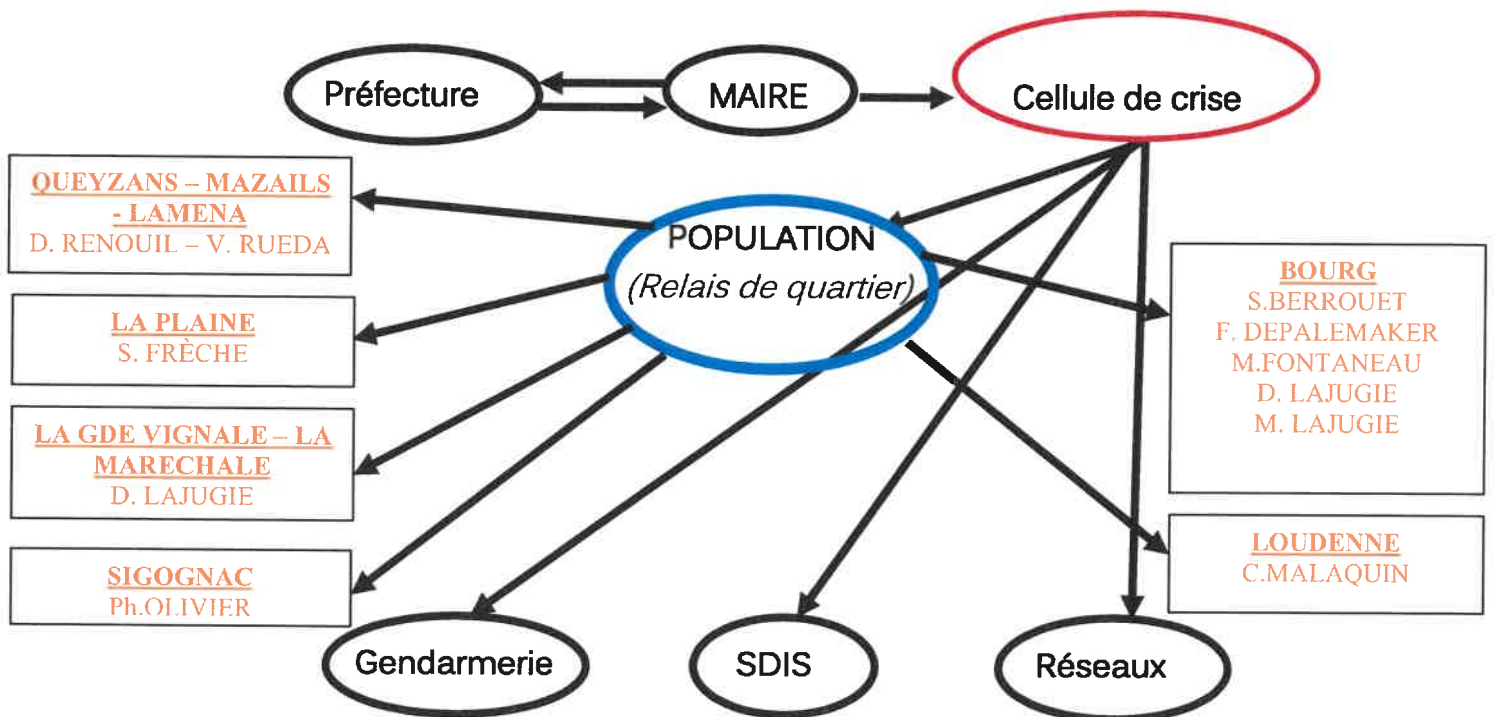
- qui est alerté

Voir schéma du circuit d'alerte (page suivante)

[Retour au sommaire](#)

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE PROCEDURE D'ALERTE	FICHE : I. 04
		PAGE 2/4

Circuit d'alerte :



<p>Commune de St Yzans de Médoc</p> 	<p>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</p> <p>MESSAGE D'ALERTE DE LA POPULATION</p> <p>EXEMPLE : RISQUE INONDATION</p>	<p>FICHE :I. 04</p> <hr/> <p>PAGE 3/4</p>
---	--	---

1 - ATTENTION, ALERTE (SANS EVACUATION DES POPULATIONS)

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

2 - ATTENTION, ALERTE (AVEC EVACUATION DES POPULATIONS)

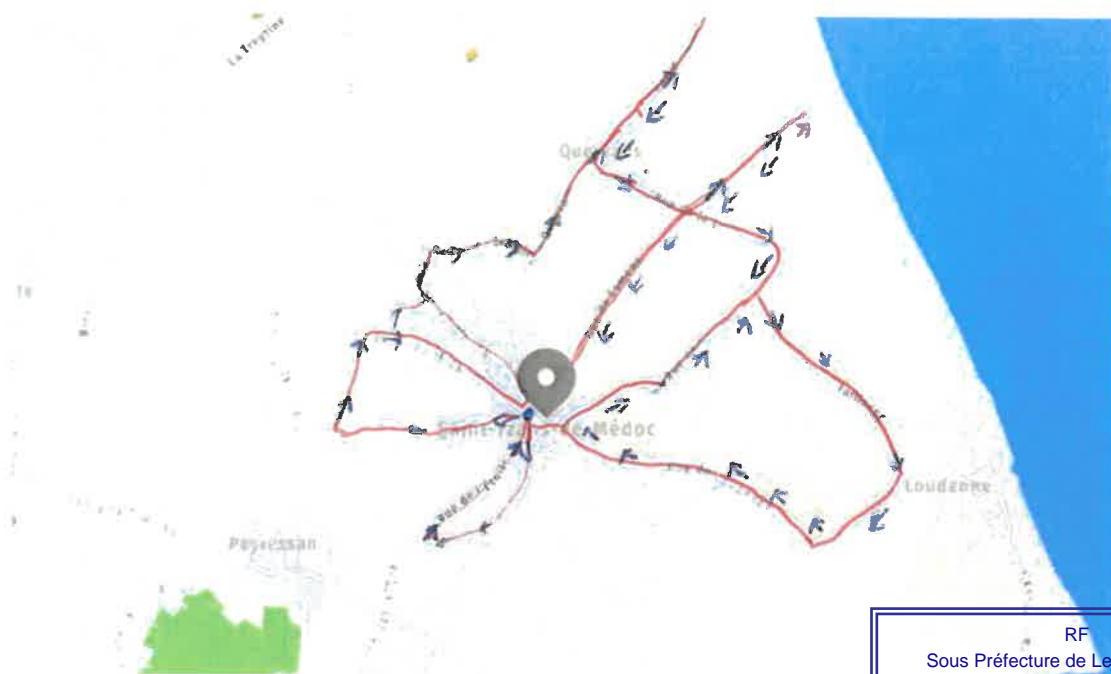
Une inondation approche.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez la salle des fêtes et suivez toutes les instructions.

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE	FICHE :I. 04
		PAGE 4/4

Départ	Vers	Vers
Place de la mairie	Rue de Rigon	Rue de l'étoile
Rue de l'étoile	Rue de la Hourqueyre	Grand Sigonnac
Grand Sigonnac	Rue de Lomenade	Rue de la Colonne
Rue de la colonne	Route de Martignan	Route de Bel Air
Route de Bel Air	Route de Queyzans	Route de Mazails
Route de Mazails	Chemin de Hernan	Rue de l'ancienne douane
Rue de l'ancienne douane	Rue de l'abreuvoir	Rue de la Croix
Rue de la Croix	Chemin des prairies	Rue de la Croix
Rue de la Croix	Route de Lamena	Rue de Couleys
Rue de Couleys	Route du Taillanet	Rue du pont de la maréchale
Rue du pont de la maréchale	Route de Loudenne	Rue de Couleys
Rue de Couleys	Route de Loudenne	Place de la Mairie



<p>Commune de St Yzans de Médoc</p> 	<p>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</p> <p>ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION</p>	<p>FICHE : I. 04 bis</p> <hr/> <p>PAGE 1/1</p>
---	---	--

Préalables

- définir et identifier la zone sinistrée
- prévoir un système d'alerte de ces populations
- recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées
- définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement
- interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours
- restaurer et héberger les personnes évacuées
- dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement

Message d'alerte

- Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité
- Déterminer les modalités de diffusion du message

Évacuation opérationnelle

- Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et les ERP)
- Évacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil

Protection des zones évacuées


- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée
- Établir un plan de circulation
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant ces animaux




COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

2^{EME} PARTIE : LES MOYENS RECENSES

[Retour au sommaire](#)


Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE MOYENS MATERIELS LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE : II. 01
	PAGE 1/3	

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur
<u>Citroën JUMPER</u>	<u>FB-928-CT</u>	<u>3</u>	<u>Commune de Saint Yzans</u>
<u>Tracteur</u>	<u>CM-675.YT</u>	<u>1</u>	<u>Commune de Saint Yzans</u>

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE MOYENS MATERIELS LISTE DES PERSONNELS DETENANT LES PERMIS POUR LA CONDUITE DES VEHICULES ET MATERIELS SPECIFIQUES	FICHE : II. 01
		PAGE 3/3

NOM PRENOM	TYPE PERMIS DE CONDUIRE
	<u>Permis bateau</u>
<u>NIAY Alain</u>	<u>Permis poids lourds</u>
<u>NIAY Alain</u>	<u>Permis E</u>

[Retour au sommaire](#)

Commune de St Yzans de Médoc 	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE <u>ACCUEIL, TRANSPORT,</u> <u>ALIMENTATION</u> (EAU, NOURRITURE ...)	FICHE : II. 02
		PAGE 1/3

NATURE	LOCALISATION	Modalités de mobilisation (Entreprise, particulier, associations...)
<u>Denrées alimentaires</u>	<u>CAFE CHEZ SOPHIE</u>	<u>Commerce</u>
<u>Cantine</u>	<u>MFR</u>	<u>Maison Familiale et Rurale</u>
<u>Cantine</u>	<u>École élémentaire</u>	<u>Sivom</u>

Lieu d'accueil prioritaire (signalé auprès de la Préfecture et d'ERDF) :

Salle des fêtes et Presbytère



COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

3^{EME} PARTIE : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

RF Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU



COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

Le mot du maire

Prévenir pour mieux réagir

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint Yzans Medoc est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement ainsi que son plan de distribution des comprimés d'iode en cas d'événement lié au risque nucléaire.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document

Le maire de Saint Yzans de Medoc

Dominique LAJUGIE

Pour en savoir plus :

Mairie : 05 56 09 05 06

Site Internet de la commune :

<https://www.saintyzans.fr>

Cadre législatif

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts ;

les risques technologiques : d'origine anthropique (liés à l'activité humaine), ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses (par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation).

Un critère caractérise le risque majeur :

une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/03/2023

033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

DOCUMENT A CONSERVER

ÉDITION 2022

SOMMAIRE

- Le rôle des autorités 4
- Informations générales 5
- Les événements 6
- Les consignes 7
- Le risque inondation 8
- Le risque mouvements de terrain 10
- Potentiel Radon de votre commune 12
- Les événements climatiques exceptionnels 14
- Le risque nucléaire 16
- L'affiche communale 17
- A retenir : les principales consignes 18

LE ROLE DES AUTORITES

Une gestion globale et partagée du risque

L'ÉTAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire avec le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) les porter à connaissance « risque »,
- Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL),
- Élabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT),
- Organise les plans de secours dans le département notamment l'organisation de la réponse à la sécurité civile (plan ORSEC),
- Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

LA COMMUNE

- Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son plan local d'urbanisme et par des aménagements,
- Informe les citoyens au moyen de ce document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM),
- Élabore son plan communal de distribution de comprimés d'iode stable dans lequel figure le(s) lieu(x) de distribution,
- Élabore le plan communal de sauvegarde (PCS) pour faire face aux situations de crise (en projet),
- Gère la crise en déclenchant le PCS.

LE SDIS

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes,
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LES ÉCOLES

- Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

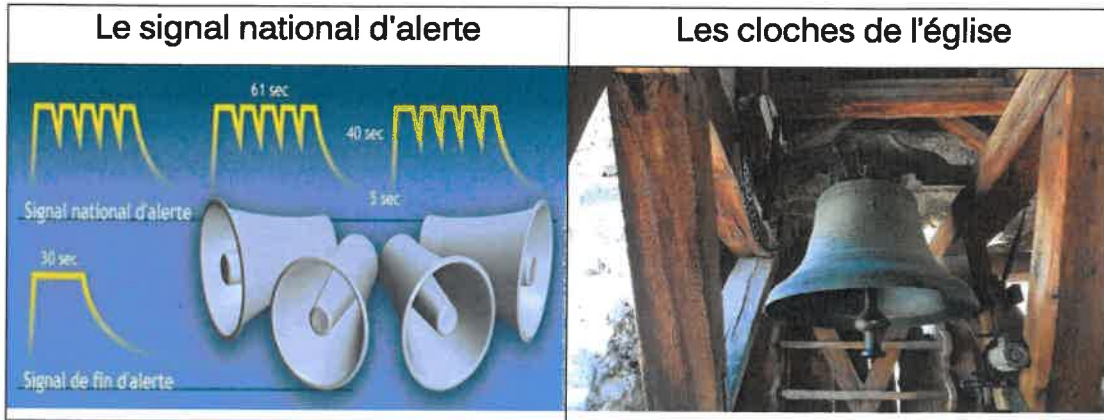
LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- De même, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) doivent réaliser le protocole de mise en sécurité (PMS) comme précisé dans la circulaire ministérielle N° DGCS/SD2C/2016/261 du 17/08/16.

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

INFORMATIONS GENERALES

L'alerte



Lorsque l'alerte retentit, dans tous les cas :



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 15, 17, 18, 112)

Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



Écoutez la radio ou la télévision

- France Bleu Gironde 101,6 FM
- France Inter 162 GO – 98 FM
- France3 régional

Respectez les consignes données par les autorités.



Systeme d'alerte et d'information des populations

Systeme d'alerte et d'information des populations (SAIP)

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur en collaboration avec le service d'information du Gouvernement (SIG) ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Cette application permet d'alerter la population en cas d'attentat ou d'événement exceptionnel et délivre les conseils comportementaux et les consignes à respecter.

De plus, elle propose les messages de vigilance associés aux risques majeurs naturels et technologiques. Il est possible d'enregistrer jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes).

Pour cela, l'utilisateur doit accepter d'être géolocalisé.

Sous Préfecture de Lesparre-Médoc

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/03/2023

033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

LES ÉVÉNEMENTS

Le tableau, ci-dessous, reprend les arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/02/2010	01/03/2010	11/03/2010	13/03/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	30/12/1999

TROUSSE D'URGENCE

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- vos papiers et un peu d'argent,
- une trousse à pharmacie,
- vos médicaments courants (pour une semaine) et médicaments d'urgence,
- une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo),
- des couvertures,
- des vêtements de rechange,
- une réserve d'eau potable,
- une radio à piles avec piles de rechange...

Numéros téléphones utiles

Mairie de saint Yzans de Médoc	F : 05 56 09 05 06 P : 06 75 35 08 41
Pompiers	18
SAMU	15
Police ou gendarmerie	17
Numéro européen des secours (et téléphone mobile)	112
Préfecture	05 56 90 60 60
Météo départementale (n° à tarif spécial)	08 99 71 02 33

Sites Internet utiles :

<http://www.georisques.gouv.fr/> explications et cartographie
www.sisfrance.net sismicité
<https://www.vigicrues.gouv.fr/> niveau des rivières

Adresse électronique de la commune : mairie.yzans@wanadoo.fr

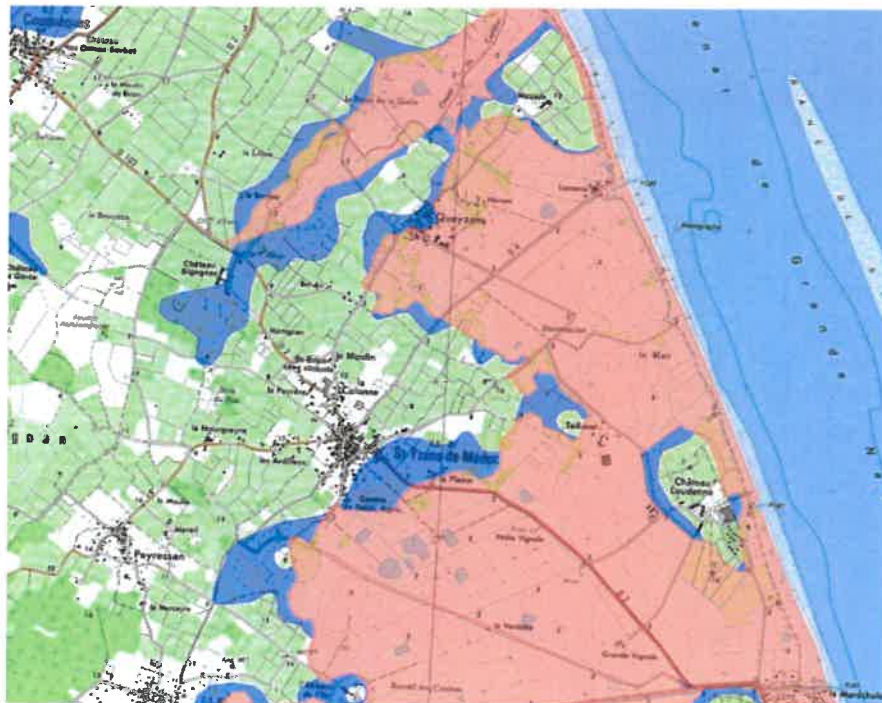
Le défibrillateur le plus proche se situe à l'intérieur de la mairie de Saint Yzans de Médoc

Saint Yzans de Médoc Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

	<h2>LE RISQUE INONDATION</h2>	<p>Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.</p>
--	-------------------------------	---

SITUATION



► MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ALERTE

En cas d'alerte météo la préfecture informe du risque à venir.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ce que vous devez faire en cas d'inondation

	<p>1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage</p>				
	<p>2-Écoutez la radio ou la télévision</p>				
<p>3- Suivez les consignes</p>					
	<p>Coupez l'électricité et le gaz</p>		<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>		<p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger

Ce que vous devez faire après l'inondation

Aérez les pièces de votre habitation et désinfectez-les.
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.
Chauffez dès que possible –

<p>RF Préfecture de Lesparre-Médoc</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU</p>



COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

Type d'inondation concernée par Saint Yzans de Médoc :

Certaines inondations sont liées à des phénomènes récurrents chaque année comme la mousson, d'autres à des circonstances météorologiques particulières, comme les cyclones ou les orages violents. Elles peuvent également être dues à l'effet simultané de plusieurs phénomènes : c'est souvent le cas des submersions marines provoquées par la combinaison d'une forte houle, de coefficients de marée élevés et parfois même d'une onde de tempête et d'une crue estuarienne.

RF Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU



RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

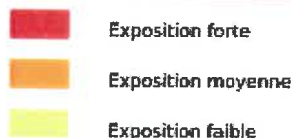
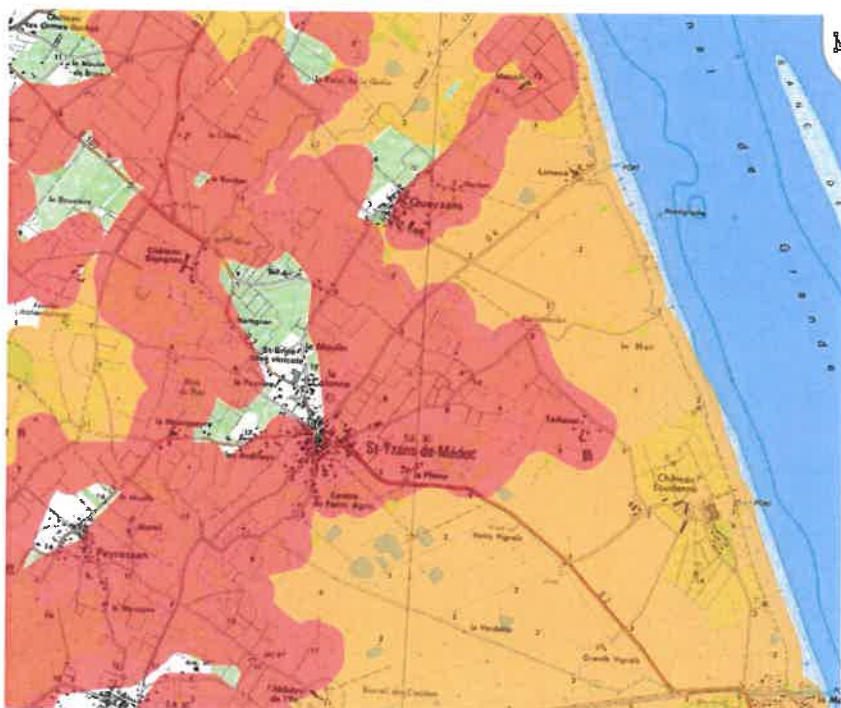
Exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans la commune

SITUATION

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



La majeure partie du territoire de la commune n'est pas impactée par ces phénomènes de retrait et gonflement des sols argileux liés aux changements d'humidité. Cependant quelques zones sont identifiées en aléa moyen voire fort.

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

ALERTE

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

CONSIGNES DE SECURITE

Ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

1- Pendant l'événement		
<p>Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments</p>	<p>Ne revenez pas sur vos pas</p>	<p>Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé</p>

2 - Après l'événement	
EVALUEZ LES DÉGATS	INFORMEZ LES AUTORITÉS

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur	A l'extérieur
<p>Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas</p>	<p>Éloignez-vous de la zone dangereuse</p>

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC



Potentiel radon de votre commune : Faible

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

SITUATION

En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Il est conseillé d'aller consulter son médecin pour faire un contrôle, en sachant que le radon serait la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et devant l'amiante.

On le retrouve dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



SAINT-YZANS EST CLASSE EN CATEGORIE 1

RF
Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2023
033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques en 3 catégories :

Catégorie 1

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (Bassin parisien, Bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (Massif central, Polynésie Française, Antilles...).

Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la **campagne nationale de mesure** en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m⁻³ et moins de 2% dépassent 300 Bq.m⁻³.

Catégorie 2

Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains... Ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

Catégorie 3

Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (Massif armoricain, Massif central, Guyane Française...), certaines formations volcaniques (Massif central, Polynésie Française, Mayotte...) mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire. Les résultats de la **campagne nationale de mesure** en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 10% dépassent 300 Bq.m⁻³.

Remarque : dans le cas des communes de superficie importante - comme c'est le cas en particulier pour certains Outre-Mer -, les formations concernées n'occupent parfois qu'une proportion limitée du territoire communal. Dans ce cas, la cartographie par commune ne représente pas la surface réelle d'un territoire affectée par un potentiel radon mais, en quelque sorte, la probabilité qu'il y ait sur le territoire d'une commune une source d'exposition au radon élevée, même très localisée. Afin de visualiser différentes zones au sein du territoire communal et de mieux apprécier le potentiel radon réel sur ce territoire, il convient de se référer à la cartographie représentée selon les contours des formations géologiques.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

RF Sous Préfecture de Lesparre-Médoc
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2023 033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

	<h2>LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS</h2>	<p>Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Cela engendre des vents violents et le plus souvent des précipitations intenses (pluies, neige...).</p>
--	---	---

DESCRIPTION

Les tempêtes peuvent se traduire par :

- Des vents forts, on parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en comporte 12),
- Des précipitations intenses qui peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue, rupture des différents réseaux...), amplifiant ceux causés par le vent.

La tempête de 1999 est celle qui a le plus marqué les mémoires. Dans le département de la Vienne, le vent avait atteint une vitesse de 140 km/h.

Cependant, une quinzaine de tempête s'abat tous les ans sur le territoire national. Certains font l'objet de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les effets des tempêtes et des chutes de neige :

- Mise en danger des personnes vulnérables, tels les sans-abris, les personnes isolées...
- Dommages sur les biens, aux habitations, aux ouvrages, aux cultures. La paralysie des services publics avec détérioration des réseaux (électricité, téléphone...);
- Conséquences sur l'environnement, arbres abattus, pollutions...

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller l'évolution des dépressions émet des bulletins météorologiques et diffuse un bulletin de vigilance météorologique

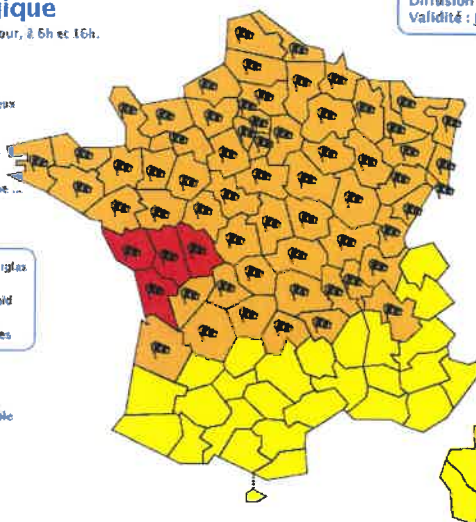
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère de Développement durable



Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

Consultez le [bulletin national](#)

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :
Vent/Rouge et orange – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en orange) limitez les déplacements (en orange). – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure. – Évitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. – Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce que vous devez faire en cas de tempête

Avant une tempête :

- Renseignez-vous sur les prévisions météorologiques,
- Si une tempête est annoncée :
 - Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés,
 - Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements autant que possible.

Pendant une tempête :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. Fermez portes et volets,
- Ne vous abritez pas sous les arbres,
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques ou de tout bâtiment sensible à ces intempéries,
- Déplacez-vous le moins possible. En voiture, roulez doucement.

Après une tempête :

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, faites réparer ce qui peut l'être sommairement après avoir fait des photographies (toiture notamment),
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre,
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurances (faites des photographies).

Lors de chutes de neige :

- Attendez le dégagement des voiries pour prendre la route,
- Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté, éteignez le moteur et attendez les secours,
- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager.

Après des chutes de neige abondantes :

- Les services voirie ont pour mission de dégager toutes les rues, en commençant par les axes prioritaires.

Que doit faire la population



1-Mettez-vous à l'abri



2-Écoutez la radio ou la télévision

COMMUNE DE SAINT YZANS DE MEDOC



LE RISQUE NUCLÉAIRE

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

SITUATION

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les confiner. Les accidents peuvent intervenir lors du transport de matières radioactives par route, rail voire avion, lors d'utilisations médicales ou industrielles ou en cas de dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire industrielle.





Les centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) les plus proches sont implantés sur la rive gauche de la rivière la Vienne à Civaux, près de Chauvigny (49 km dans le SE), et sur la rive gauche de la Loire à Avoine, près de Chinon (47 km dans le NO d'Usseau).

MESURES PRISES

- Le plan d'urgence interne (PUI) établi par l'industriel qui a pour but de traiter l'événement sur le site,
- le plan particulier d'intervention (PPI) des centrales nucléaires, approuvé par le préfet qui a pour but de protéger les populations et l'environnement proches de la centrale,
- le plan départemental de distribution de comprimés d'iode stable à la population, établi par la préfecture dans le cadre de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC),
- le plan communal de distribution de comprimés d'iode stable rédigé par le maire dans lequel figure le(s) lieu(x) de distribution,
- le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) rédigé par le chef d'établissement scolaire qui prévoit la prise en charge des enfants (pour les communes où se trouve au moins un établissement),
- le plan communal de sauvegarde (PCS) élaboré par la commune ayant pour objectif l'organisation au niveau communal des secours en cas d'événements.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

 <p>1 – Mettez-vous dans l'abri le plus proche, ne restez pas dans un véhicule, fermez et calfeutrez portes et fenêtres, arrêtez les ventilations, coupez le gaz.</p>	 <p>2 – Écoutez la radio ou la télévision</p>
<p>3 – Suivez les consignes</p>	
 <p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge.</p>	 <p>Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours.</p>
<p>Allez chercher les comprimés d'iode à la mairie ingérez-les (uniquement si les autorités en donnent l'ordre).</p>	<p>Sur ordre d'évacuation, rassemblez dans un sac vos affaires indispensables et dirigez-vous vers le centre de regroupement de la commune.</p>

Commune de Saint yzans de Medoc

Gironde (33)



inondation lente



risques
climatiques

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio

escuche la radio

France Bleu Gironde 101.6 FM

France inter FM 98 ou 162 GO

3. respectez les consignes

follow the instructions

respete las consignas

> n'alz pas chercher vos enfants à l'école

don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : **le Dicrim** (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

> sur internet : www.georisques.gouv.fr

RF
Sous Préfecture de Lesparre-Médoc

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2023
033-213304934-20230324-AR_2023_0004-AU

A retenir : Les principales consignes

Inondation							
Mouvement de terrain							
Feu de forêt							
Séisme							
Tempête							
Avalanche							
Risque industriel							
Risque nucléaire							
Transport de Matières Dangereuses							
Rupture de Barrage							